

Liste des pièces à fournir selon votre situation familiale (cocher toutes les cases vous concernant)

Dans tous les cas, fournir une copie de toutes les pages de l'**AVIS D'IMPOT 2016 (sur les revenus de l'année 2015)** avec le nombre d'enfants à charge et les parts fiscales lisibles, Dans la plupart des situations, une attestation de paiement de la CAF de moins de 3 mois est nécessaire.

Si vous n'avez **pas de dossier** CAF ni MSA, cocher cette case .

Selon votre situation	Pièces obligatoires à fournir
<input type="checkbox"/> vous vivez en concubinage	L'avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015 de votre concubin(e), même s'il n'y a pas de lien de parenté avec l'enfant, et une attestation de la CAF.
Parent isolé : <input type="checkbox"/> veuf <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> séparé <input type="checkbox"/> divorcé	L'attestation de la CAF indiquant les personnes à votre charge.
<p>Je soussigné(e) atteste sur l'honneur vivre seul(e) avec mes enfants depuis le (indiquer la date depuis laquelle vous êtes seul) et ne pas posséder de jugement concernant la garde des enfants.</p> <p>Fait à le</p> <p>Signature</p>	
<input type="checkbox"/> veuvage	<p>L'attestation de la CAF indiquant les personnes à votre charge.</p> <p>Acte de décès si décès en 2017.</p> <p>En cas de décès en 2015 ou 2016, fournir les deux avis d'imposition de l'année concernée.</p>
<input type="checkbox"/> changement dans votre situation familiale (décès, divorce, séparation) entraînant une diminution des ressources en 2016 ou en 2017 <input type="checkbox"/> changement dans votre situation professionnelle ou financière entraînant une diminution des ressources en 2016	<p>Votre avis d'impôt 2017 sur les revenus 2016, à fournir dès sa réception et avant le 30/09/2017.</p> <p>Tout document justificatif de la modification substantielle de votre situation entraînant une diminution de ressources.</p> <p>L'attestation de la CAF indiquant les personnes à votre charge.</p>
<input type="checkbox"/> l'enfant pour lequel vous demandez la bourse est désormais à votre charge et ne figurait pas sur votre avis d'impôt 2016 sur 2015	<p>L'attestation de la CAF indiquant les personnes à votre charge.</p> <p>Un justificatif du changement de résidence de l'enfant (décision de justice ou accord validé par le greffe).</p>
<input type="checkbox"/> arrivée en France en 2016 ou 2017	<p>Fournir les justificatifs des revenus perçus à l'étranger par les deux parents (avis d'impôt du pays ou bulletins de salaire de l'année 2015 ou 2016)</p> <p>Copie du livret de famille indiquant les enfants à charge ou attestation CAF</p>
<input type="checkbox"/> votre demande concerne un enfant dont vous avez la tutelle	<p>La copie de la décision de justice désignant le tuteur ou de la décision du conseil de famille.</p> <p>L'attestation de la CAF indiquant les personnes à votre charge.</p>